Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260219-2026CM19FEV03-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°2026-CM19FEV-03

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : Appel à Projets CHÊNE – Saison 6 – Programme ACTEE+ - Candidature de la commune de Grand-Champ

Rapporteur : M. Julian EVENO

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 13 février, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Christine VISSET, M. Romuald GALERME, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

Mme Christine VISSET à Mme Maryse CADORET, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 25 – Pouvoirs : 3 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

M. Julian EVENO, adjoint en charge des travaux, du patrimoine bâti et des transitions, fait lecture du rapport suivant :

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66. Ce Programme vise à accompagner les collectivités territoriales dans la planification et la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique sur leur patrimoine bâti. À ce titre, ce dispositif facilite, notamment :

- Le financement de postes d'ingénierie (économe de flux),
- L'acquisition d'outils de suivi énergétique,
- La réalisation d'études techniques,
- Le financement de missions de maîtrise d'œuvre,
- Des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de la stratégie municipale « Le Cercle Vertueux des Énergies » et de la réhabilitation énergétique engagée sur ses bâtiments les plus énergivores, la commune de GRAND-CHAMP a déposé, le 9 janvier 2026, un dossier de candidature à l'Appel à Projets CHÊNE – Saison 6.

Cette candidature porte, notamment, sur l'école primaire publique Yves Coppens et la Maison de l'Enfance Ty Mômes et concerne des prestations d'ingénierie et d'accompagnement pour un montant global prévisionnel de 49 733 € HT. Au titre de ces dépenses, une aide de 17 795,25 € HT est sollicitée.

Cette candidature s'inscrit en complémentarité des financements déjà mobilisés au titre de la **DETR 2025**, du **Fonds Vert 2025**, et des démarches engagées auprès de la Région Bretagne « Bien Vivre Partout en Bretagne ».

Il est précisé qu'en cas de désignation de la commune comme lauréate par le jury ACTEE, une convention de partenariat sera conclue avec la FNCCR, fixant les modalités organisationnelles et financières de mise en œuvre du projet retenu.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260219-2026CM19FEV03-DE

GRAND CHAMP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires,

VU l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VALIDE la candidature de la commune de GRAND-CHAMP à l'Appel à Projets CHÊNE – Saison 6 du programme ACTEE+ ;

Article 2 : VALIDE le plan de financement prévisionnel afférent aux prestations d'ingénierie et d'accompagnement ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette candidature ;

Article 4 : AUTORISE l'engagement des dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, si la commune était sélectionnée par le jury ACTEE, à signer la convention de partenariat avec la FNCCR ainsi que tout avenant ou document nécessaire à la bonne exécution du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. * 56 (Morbihan) *

La Secrétaire de séance,
Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON